

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AOUT 2025

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, VIGOUROUX Didier.

Absent : RUNEL Fanny.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 11 juin 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2025.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 11 juin 2025.

2) Numérotation du hameau de Villeneuve

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération relative à la numérotation du hameau de Villeneuve a été adoptée lors de la séance du 5 mars 2025. Toutefois, la numérotation proposée a entraîné plusieurs erreurs dans la distribution du courrier.

Afin d'y remédier, il est proposé de rectifier la numérotation comme suit :

- 1, Chemin de Villeneuve – Lieu-dit Villeneuve – 48000 Chastel-Nouvel – Parcelle 52,
- 3, Chemin de Villeneuve – Lieu-dit Villeneuve – 48000 Chastel-Nouvel – Parcelle 51 (Route de La Colombèche),
- 2, Route de La Colombèche – Lieu-dit Villeneuve – 48000 Chastel-Nouvel – Parcelle 53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la numérotation rectifiée.

3) Crédit d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur CAUSSE Sylvain, agent technique de la commune, a réussi le concours d'agent de maîtrise. Afin de permettre sa nomination dans ce nouveau grade, il est nécessaire de créer un poste correspondant.

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise (catégorie C), à temps complet (35 heures hebdomadaires, 35/35èmes), destiné à assurer les fonctions de responsable des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la création de ce poste d'agent de maîtrise à temps complet et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Modification du volume horaire d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été constaté des difficultés liées au planning pour l'organisation du service à l'Écoline, en raison notamment de l'augmentation des effectifs.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de modifier le volume horaire de l'emploi permanent d'adjoint technique affecté à l'Écoline, qui passerait de 15/48ème annualisé à 17/58ème annualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification.

5) Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la création d'un poste d'agent de maîtrise et à la modification du volume horaire d'un poste d'adjoint technique, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune. Le tableau modifié est présenté.

Il précise que le poste actuellement occupé par Monsieur Causse ne pourra être supprimé qu'après validation de cette suppression par le Comité Social Territorial (CST). Une délibération spécifique sera donc soumise lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté.

6) Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes a décidé de subventionner, à hauteur de 20 000 € maximum, un projet par collectivité de son territoire, sous réserve du respect du règlement qu'elle a instauré. La subvention ne pourra excéder 50 % du montant total de l'opération.

Il propose de solliciter cette aide pour une opération globale d'amélioration de la voirie et d'aménagements d'espaces de stationnement, comprenant :

- la réfection du chemin des Faïsses (montant estimé : 16 858,60 € HT),
- la création de deux espaces de stationnement, l'un à l'entrée nord du Chastel, l'autre à l'entrée de Coulagnet (montant estimé : 35 630,60 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes pour la réalisation de cette opération.

7) Approbation des modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en cas de modification simplifiée du PLU (article L.153-47 du Code de l'Urbanisme), le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées doivent être mis à la disposition du public pendant un mois, dans des conditions permettant la formulation d'observations. Les modalités de cette mise à disposition doivent être fixées par délibération et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la consultation.

Il expose le cas particulier de la zone AA, qui interdit toute construction, même lorsqu'il existe déjà une habitation. Afin de permettre la rénovation du bâti existant, et étant donné que seules deux parcelles sont concernées, il est proposé une modification du règlement autorisant, pour les parcelles disposant déjà d'une habitation :

- une extension limitée à 30 %,
- la construction d'annexes dans la limite de 90 m².

Monsieur le Maire précise que la DREAL a été saisie afin de vérifier la nécessité éventuelle d'une enquête environnementale. Compte tenu du caractère mineur de l'impact, elle a rendu un avis conforme le 20 juin 2025. Les personnes publiques associées (PPA) ont également été consultées ; aucun avis contraire n'a été formulé, le délai d'un mois étant écoulé.

En conséquence, la collectivité est désormais en mesure de mettre le dossier à disposition du public pour consultation. Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition ait lieu du lundi 15 septembre au vendredi 17 octobre 2025, en mairie, durant les heures d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modalités de mise à disposition du public telles que présentées.

8) Attribution et fixation du loyer du logement du Multiservices

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé sous le commerce du Chastellois est actuellement occupé par Monsieur PONGY Florent et Madame MALHAUTIER Clara, dont le départ est prévu le 31 août 2025.

Il indique avoir rencontré Madame CHARBONNIER Gwen et Monsieur BELLORGE Léo, intéressés par l'appartement à compter du 1er septembre 2025. Il propose au Conseil de leur attribuer cet appartement et de fixer le loyer mensuel à 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue cet appartement à Madame CHARBONNIER Gwen et Monsieur BELLORGE Léo, pour un loyer mensuel de 900 €.

9) Attribution et fixation du loyer du logement de l'ancienne école

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement situé dans l'ancienne école est actuellement occupé par Madame PARADIS Pauline, dont le départ effectif est prévu le 15 août 2025.

Il indique qu'il a échangé avec Madame BLANCHARD Delphine et Monsieur ADNET Damien, qui souhaitent occuper l'appartement à compter du 27 août 2025. L'intervalle entre les deux locataires permettra aux agents communaux d'effectuer les travaux nécessaires pour la remise en état de l'appartement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer cet appartement à Madame BLANCHARD Delphine et Monsieur ADNET Damien et de fixer le loyer mensuel à 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution de l'appartement et la fixation du loyer tel que proposé par le Maire.

10) Attribution du terrain n°3 – Lotissement La Coumbe

Monsieur le Maire indique que le lot n°3 du lotissement La Coumbe, d'une superficie de 926 m², a suscité l'intérêt d'un couple.

Il propose au Conseil d'attribuer ce lot à Monsieur PARISI et Madame LACAZE, pour un montant de 66 940,54 € HT (soit 78 710,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette attribution.

11) Attribution du terrain n°4 – Lotissement La Coumbe

Monsieur le Maire indique que, suite à une visite, un couple s'est positionné pour l'achat du lot n°4 du lotissement La Coumbe, d'une superficie de 917 m².

Il propose au Conseil d'attribuer ce lot à Monsieur LAMY et Madame CORBIER, pour un montant de 66 289,93 € HT (soit 77 945,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette attribution.

SUJETS A ABORDER

Travaux à la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de la mairie avancent de manière satisfaisante et présente des photos des dernières réalisations.

Il précise que, malgré un ralentissement lié aux congés des entreprises, la peinture et le carrelage devraient être achevés très prochainement, de même que la seconde partie de l'isolation extérieure.

Point sur l'avancement des travaux à Coulagnet

Monsieur le Maire indique que les travaux de la station d'épuration sont désormais achevés.

Le transformateur a été installé, mais sa mise en service n'interviendra qu'au mois de novembre ; le traitement UV pourra donc être mis en fonctionnement uniquement après cette étape.

Les travaux de finition de la tranche 2 devraient, quant à eux, reprendre au cours de la semaine.

FRAT 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SLE est en charge des aménagements prévus dans le cadre du programme FRAT, à savoir la création de deux espaces de stationnement : l'un au nord du village, l'autre à l'entrée du hameau de Coulagnet.

Monsieur Bres, chef de secteur chez SLE, a indiqué que son équipe interviendrait durant la première quinzaine de septembre.

À cette occasion, SLE réalisera également la reprise des abords du monument aux morts.

Programme voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Germain a été retenue dans le cadre du marché passé par le SDEE pour les travaux du programme voirie 2025.

La commune y avait inscrit la réfection du chemin des Faïsses, initialement chiffrée à 20 192,40 €, mais finalement retenue pour un montant de 11 502 € lors de la signature du marché.

Les travaux ont été effectués fin juillet.

Travaux au lotissement Chon-Grond

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de finition du lotissement Chon-Grond avaient été différés afin de permettre aux nouveaux propriétaires de construire leur

habitation sans endommager la voirie.

Il précise que l'entreprise Jannetta, titulaire initiale du marché, a cessé son activité. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Colas, en charge de l'aménagement de La Coumbe. Celui-ci s'élève à 51 201,50 € HT, soit 61 441,80 € TTC, montant bien supérieur à l'estimation du bureau d'études Sogexfo.

Il a donc été décidé de lancer une consultation : des demandes de devis ont été envoyées aux entreprises Germain et SLE.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil des dernières réalisations effectuées par les agents communaux, notamment :

- travaux de peinture à l'école,
- création d'un portail pour l'appartement de l'ancienne école et remise en état du logement,
- pose du jeu financé par le CCAS,
- remplacement de la pompe à Villeneuve,
- entretien des espaces verts.

Les photos des différentes réalisations sont projetées.

Évaluation de l'Écoline et visite du DASEN

Monsieur le Maire informe que l'école publique a organisé une cérémonie de remise du diplôme du label numérique le mardi 24 juin, en présence de Monsieur le Directeur académique David RAYMOND et de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de Mende, Emilie TAPHANEL.

L'évaluation de l'Écoline est en cours et un retour est attendu à la rentrée. Cette étude constituera la base de réflexion pour la définition des projets de l'école sur les cinq prochaines années.

Changement d'une pompe à Villeneuve

Monsieur le Maire rappelle qu'une première pompe de Villeneuve avait été remplacée l'été dernier et indique que la seconde est tombée en panne cette année.

Une nouvelle pompe a dû être commandée et installée rapidement. Elle a été fournie par la société A.M.I 48 pour un montant de 2 918,16 € TTC.

Échange foncier

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande a été formulée par Madame Claudine DELOR concernant un échange foncier sur sa propriété à Coulagnet. Monsieur le Maire présente l'échange envisagé et précise que celui-ci permettrait notamment d'élargir et de sécuriser la voie communale, ce qui représente un intérêt pour les deux parties.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'échange foncier au Conseil, qui, après discussion, approuve cet échange.